



**Direction générale des services**

**Décision n° 2021-03**

**Objet** : demandes de subventions au titre programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention et de citoyenneté (CLSPD, CLS, STSPD) 2021

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux met en place des actions innovantes dans le domaine de la prévention de la délinquance et visant à promouvoir la citoyenneté,

Considérant que ces actions s'inscrivent dans les thématiques énoncées par le Département et sont susceptibles d'être éligibles à des financements au titre de la prévention de la délinquance,

DECIDE

De solliciter des subventions de fonctionnement auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention et de citoyenneté (CLSPD, CLS, STSPD) 2021 pour les actions :

- Gouvernance et diagnostic : audit prévention de la délinquance
- Lutte contre l'échec scolaire : stage de réussite, action avec des robots et ateliers de programmation
- Prévention des comportements à risque : accompagnement de parcours individualisés et point écoute dans les collèges
- Egalité F/H et luttes contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales : simulation d'un procès et formation des agents
- Devoir de mémoire

Fait à Sceaux, le 6 janvier 2021



  
Philippe LAURENT